

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/197 du 20/2/1982
/MEPS.DGTFP.DFP.22021/10

Portant intégration et nomination de
Messieurs MINILACKY-BIRINDOU Jean-Florent
et M'BOUNGU KIMBALO N°81, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I,
des Services Sociaux (Santé Publique).-

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

3.
Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant
amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979
Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant
le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65/44 du 12 Février 1965, abro-
geant et remplaçant le Décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963,
fixant le statut des cadres de la catégorie A I des Services de
Santé ;
Vu le décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962
fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962
fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la
loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962
relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires
des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 63/31/FP-BE du 26 Mars 1963
fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,
notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967
réglementant la prise d'effet de point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP
du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981
au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981
relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre n° 4018/DGSE/DSLF du 12 Novembre
1981 du Directeur des Services Administratifs et Financiers de
la Santé, transmettant les dossiers de candidature constitués
par les intéressés ;

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du Décret n° 65/44 du 12 Février 1965 susvisé, Messieurs KANILACKY-BIKINDOU Jean-Florent et M'BOUNGOU KIMPOLO Noël, nés les 28 Mai 1953 à Kolo-Grand-Bois et 8 Janvier 1952 à Brazzaville, titulaires du Diplôme de Docteur en Médecine, obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Médicales de la Havane (CUBA), sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé Publique) et élevés au grade de Médecin de 4ème échelon Stagiaire, indice 1110.-

ARTICLE 2.- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 20 Février 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

Colonel Louis SYLVAIN-GAMLA.-

Le Ministre des Finances,

Pierre-Danien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Itihi-Ossouba LekaUNDZOU.-

Bernard COMBO MATSIOMI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
DFP/BST.....	1
D.B.....	3
D.C.F.....	1
M.S.A.S.....	2
D.G.S.P.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSES.....	2
SGCM/BC.....	2/-